

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MARDI 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt un, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2021.

Présents : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Amandine JAUBERT, Nathalie LA FATA, Amélie MOUNIER, Nadine POINT, et Messieurs Benjamin BANCEL, Frédéric DUVERT, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absent avec pouvoir : Monsieur Raynald LAPLANCHE avec pouvoir à Monsieur Frédéric DUVERT.

Absents excusés : Messieurs Florian DUMAS et David LOUPIAC.

Monsieur Frédéric DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal ainsi qu'à M. Jacques MALARD, représentant la presse.

Lecture des décisions prises par M. le Maire :

Décision n° 2021-03 du 26 février 2021 : Acceptation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 189,86 € versée par la compagnie d'assurance Groupama, suite au sinistre "bris de glace" survenu le 29 décembre 2020 sur le tracteur Renault immatriculé 7368 MV 07. Cette indemnité servira à réparer ledit sinistre.

Décision n° 2021-04 du 26 février 2021 : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec NALDEO Auvergne Rhône-Alpes Est - 4, rue Montgolfier - 07200 AUBENAS pour un montant de 5 615,00 € HT, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de l'Hermet.

Arrivée de Monsieur David LOUPIAC

Contrats d'assurance des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de confier au Centre de gestion de l'Ardèche la négociation d'un contrat groupe, d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, afin de couvrir tout ou partie des risques suivants :

➤ **agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.** (12 agents concernés) : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption ;

➤ **agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.** (3 agents) : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Création d'un emploi saisonnier pour la surveillance de la baignade

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter une personne en contrat à durée déterminée afin d'assurer la surveillance de la baignade durant la saison estivale 2021, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021, à raison de 35 heures par semaine.

Comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion de l'année 2020 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés exacts par l'ordonnateur (maire) sont approuvés à l'unanimité.

Sous la présidence de Madame Myriam BERT, adjointe au Maire

Comptes Administratifs 2020

Monsieur François SOUBEYRAND, Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation et ne participant pas au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget "Local commercial" qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 880.53	6 127.65		4 247.12	
Opérations de l'exercice	7 146.07	13 900.87	19 127.65	17 729.24	26 273.72	31 630.11
	7 146.07	15 781.40	25 255.30	17 729.24	30 520.84	31 630.11
Résultat de clôture		8 635.33	7 526.06			1 109.27

Besoin de financement

7 526.06

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

7 526.06

Excédent total de financement

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget "Service des Eaux" qui peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		60 504.46	34 533.21			25 971.25
Opérations de l'exercice	184 732.94	201 927.25	225 812.04	478 294.32	410 544.98	680 221.57
	184 732.94	262 431.71	260 345.25	478 294.32	410 544.98	706 192.82
Résultat de clôture		77 698.77		217 949.07		295 647.84

Besoin de financement

217 949.07

Excédent de financement

Restes à réaliser

433 179.21

209 874.00

Besoin de financement

223 305.21

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

5 356.14

Excédent total de financement

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget de la commune qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés Opérations de l'exercice		218 876.68	193 333.92			25 542.76
	902 819.46	1 101 717.51	301 057.47	539 257.42	1 203 876.93	1 640 974.93
	902 819.46	1 320 594.19	494 391.39	539 257.42	1 203 876.93	1 666 517.69
Résultat de clôture		417 774.73		44 866.03		462 640.76

Besoin de financement		
Excédent de financement	44 866.03	
Restes à réaliser	75 753.70	10 000.00
Besoin de financement	65 753.70	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	20 887.67	
Excédent total de financement		

Une note synthétique présentant les Comptes Administratifs 2020 est notamment disponible sur le site Internet de la commune.

Sous la présidence de Monsieur François SOUBEYRAND, Maire

Affectation des résultats 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation 2020 de la manière suivante :

- **Budget "Local commercial" :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c =	8 635.33
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 526.06
2/ Report en exploitation R 002	1 109.27

- **Budget "Service des Eaux" :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c =	77 698.77
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	5 356.14
2/ Report en exploitation R 002	72 342.63

- **Budget principal :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c =	417 774.73
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	20 887.67
2/ Report en exploitation R 002	396 887.06

Arrivée de Monsieur Florian DUMAS

Budgets Primitifs 2021

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et comme suit, les budgets primitifs 2021, avec vote au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget "Local commercial" :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 606.00 €	13 606.00 €
Section d'investissement	18 610.00 €	18 610.00 €
TOTAL	32 216.00 €	32 216.00 €

- Budget "Service des Eaux" :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	301 471.00 €	301 471.00 €
Section d'investissement	729 394.00 €	729 394.00 €
TOTAL	1 030 865.00 €	1 030 865.00 €

- Budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 478 901.00 €	1 478 901.00 €
Section d'investissement	994 546.00 €	994 546.00 €
TOTAL	2 473 447.00 €	2 473 447.00 €

Une note synthétique présentant les Budgets Primitifs 2021 est notamment disponible sur le site Internet de la commune.

Taux d'imposition 2021 des taxes directes locales

La Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales a définitivement été supprimée par la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. L'Etat assume la compensation intégrale de cette suppression de TH auprès des collectivités, les communes continuant cependant à percevoir la taxe d'habitation sur les autres locaux (notamment les résidences secondaires).

A titre transitoire, et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat.

Pour compenser à l'euro près la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui résulte de cette réforme, la part départementale de taxe foncière bâtie (TFPB) est transférée aux communes, et un « coefficient correcteur » est appliqué.

Ainsi, pour Désaignes, le taux de référence de TFPB en 2021 est de 29,26% (18,78 % du Département + 10,48% de la commune).

La CFE (ex. taxe professionnelle) étant compétence de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre, le Conseil municipal a voté à l'unanimité les taux applicables en 2021 à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (soit 29,26%) et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (48,43%).

Le tableau ci-dessous synthétise l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 pour la commune :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux votés en 2020 (pour mémoire)	Taux de référence 2021	Produits à taux constants	Taux 2021 votés
Taxe foncière (bâti)	1 129 000 €	10,48 %	29,26 %	330 345 €	29,26%
Taxe foncière (non bâti)	58 400 €	48,43%	48,43%	28 283 €	48,43%
TOTAL RESSOURCES FISCALES VOTEES				358 628 €	

29,26 % = taux communal (10,48%) + taux départemental de taxe foncière/propriété bâtie (18,78%)

	Produit attendu des taxes (à taux voté)	Total autres taxes (dont taxe habitation/ résidences secondaires)	Allocations compensatrices / exonérations de taxes foncières	Contribution coefficient correcteur	TOTAL prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale
TOTAL DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES 2021	358 628 €	32 202 €	32 209 €	- 147 170 €	275 869 €

Informations et questions diverses

- M. le Maire donne lecture de la carte reçue de la famille de M. Olivier DUHOO.
- L'achat de miroirs, prévu au budget 2021, devrait permettre de régler certains problèmes de visibilité au niveau de sorties de voies ou de parking.
- Madame Nathalie LA FATA précise que les composteurs ont été installés sous la passerelle et sont opérationnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Fait à Désaignes, le 19 avril 2021.

Le Maire,

François SOUBEYRAND.

